

Délibération n°

Extrait du

du conseil communautaire 2021/06 du Mardi 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Ecole de Musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Attribution de fonds de concours aux communes membres

Annexe : tableau des dossiers de fonds de concours

Date de convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 29 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : MEITEIGNER Stéphane

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 86

- Titulaires : 78

- Suppléants : 8

Absents ayant donné pouvoir : 26

Absents excusés : 9

Votants : 112

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (86)

AIGOUY Thierry	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	GAY Corine (S)	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel		PELLEGRINELLI Christophe
	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIALT Damien	PRADIER Laurent
	CAPITAINE Mathieu (S)	PRUNIER Jean-Pierre
BERTHELOT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis		RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GOYON Guy	ROUX Bernard
BOISTARD Philippe		RYCKEBOER Christian
BOURG François	HERBST Nadine	SABATIER Gilles
	HOSMALIN Marc	SALVINI Luc
BRUN Pascale		SAUVANT Jean-Pierre
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Sébastien	BRUN Claudine (S)
CHABAUD Christelle	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
SERMAGE André (S)	LAGARDE Maguy	TEZENAS Olivier
	LAVILLE Philippe	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LE MARREC Laurys	THEVENET Emilie
VAZ DE AZEVEDO José (S)	LEGENDRE Denis	TINET Georges
COSTON David		TOURLONIAS Vincent
COSTON Marie	LIGNIERE Frédéric	TREHIN Anne-Marie
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	TRILLEAUD Eric
DELTOUR Luc (S)		VALLON Sébastien
CROZE Yves-Serge	MASSARDIER Marie-Laure	VARISCHETTI Martine
	MEALLET Roger-Jean	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine		ZANIN Nathalie
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (8) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; COSTE Yves (VAZ DE AZEVEDO José), CREGUT François (DELTOUR Luc) ; DUBOST Philippe (GAY Corine) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GILBERT Odile (CAPITAINE Mathieu) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (26) ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à FOUCAULT Marie-Françoise ; BRONNER Ulrich à PUECH David ; BRUNEL Séverine à DUTHEIL Nathalie ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; CORRE Jean-Marie à LABUSSIÈRE Jean-Marc ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à NICOLLET Michel ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à ARNAULT Lionel ; FERREIRA Fernando à LE MARREC Laurys ; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LAMOUREUX Jean-François à TRILLEAUD Eric ; LEROY Véronique à JAFFEUX Sébastien ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à TINET Georges ; MERLEN Bernard à LEGENDRE Denis ; MONTMORY Dominique à SALVINI Luc ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; THALAUD François à COSTON David ; WALTER Christian à COSTON Marie ;

ABSENTS EXCUSES : (9) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHASSANG Jean-Pierre ; GREGOIRE Nathalie ; LENE GRE Jean-Louis ; MALORON Annie ; ROCHETTE Christophe ; SCHUMACHER Emilie ; SUTY Lionel ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération n° 2020/04/30-FI, en date du 24 septembre 2020, le conseil communautaire d'API a créé un dispositif de fonds de concours à destination de ses communes membres. Puis par délibération n° 2020/05/32-FI, en date du 29 octobre 2020, les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'Agglo Pays d'Issoire ont été définies.

A ce jour, et avant la présente décision, 69 fonds de concours d'un montant global de 706.239 € ont été attribués à des communes membres. Il convient de procéder à l'attribution des fonds de concours, pour lesquels les dossiers ont été complétés par les communes concernées, depuis le conseil communautaire de septembre dernier.

Les 5 fonds de concours, qui sont soumis à la validation de l'assemblée communautaire, sont développés dans l'annexe jointe au présent rapport. Ces aides représentent un volume global de crédits de 37.537 €, qui seront engagés sur l'enveloppe restante de 2021 disponible de 1.293.761 €, qui passera après la présente décision à 1.256.224 €.

Les dossiers instruits et en attente de complétude (au nombre de 27 pour un montant global d'aides de l'Agglo Pays d'Issoire de 395.303 €) sont également repris dans l'annexe jointe au présent rapport. Dans la plupart des cas, ces dossiers sont dans l'attente de production des arrêtés attributifs des autres financeurs. L'Agglo Pays d'Issoire ne peut passer outre cet impératif, dicté par la nécessité de garantir la disposition réglementaire plafonnant l'aide communautaire à l'autofinancement restant à charge de la commune. Quelques dossiers sont en attente des justificatifs de disponibilité des crédits budgétaires.

S'agissant de ces dossiers en attente de complétude, ils sont pris en compte dans une enveloppe réservée sur les crédits disponibles.

En ce qui concerne la notification, sous réserve de la disponibilité des crédits, la notification du fonds de concours est faite à la commune au moyen d'un arrêté attributif de Monsieur le Président d'API, avec un démarrage des projets autorisé dès recevabilité pour instruction de la demande, à savoir à la réception de la délibération de la commune sollicitant un fonds de concours, même en l'absence de complétude du dossier.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

Délibération n° 2021/06/25

Extrait du
du conseil communautaire 2021/06 du Mardi 26 octobre 2021

CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;
- VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** la délibération n° 2020/04/30-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 portant sur la création du dispositif de fonds de concours ;
- VU** la délibération n° 2020/05/32-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2020 portant sur les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** la délibération n° 2020/06/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** la délibération n° 2020/06/07-ADE de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant institution d'un bonus environnemental dans le cadre des fonds de concours aux communes membres ;
- VU** le tableau des dossiers de fonds de concours ci-annexé ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 112

- Pour : 111
- Contre : 0
- Abstentions : 1 (LAVILLE Philippe)

- **D'approuver l'attribution des 5 fonds de concours d'un montant global de 37.537,00 €, tels que détaillés en annexe ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer les arrêtés attributifs relatifs à ces fonds de concours, et les notifier aux communes concernées.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 27/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/10/2021

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20211026-DEL202106_22-DE